

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 34

présenté par

M. Orphelin, M. Julien-Laferrière, Mme Batho, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Gaillot, M. Taché  
et M. Villani

-----

**ARTICLE 1ER A**

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« objectifs principaux »

les mots

« seuls objectifs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à identifier les objectifs de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales mentionnés dans l'article liminaire comme les seuls qui doivent être poursuivis.

Cette politique n'a pas vocation à poursuivre d'autre objectif, la politique de développement solidaire ne devant pas servir d'autres buts liés notamment aux intérêts des États émetteurs des aides au développement.